

PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 8 AVRIL 2024

Convoqué le 26 mars 2024, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées), le 8 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....  
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à M. SABY F.-Régis.

.....  
M. le Président donne la parole à M. le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid qui accueille cette réunion. M. SANTY souhaite la bienvenue à l'assemblée et ajoute qu'un verre de l'amitié sera servi en fin de séance.

M. le Président explique que ce Conseil Communautaire comporte plusieurs points importants dont deux qui vont être un peu plus longs : le dispositif OPAH et les budgets primitifs 2024.

**APPEL DES PRESENTS**

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (21 présents + 1 pouvoir + 2 absents). Il précise qu'il a eu l'occasion de discuter avec Mme MASSARDIER qui ne vient plus en séance communautaire parce qu'elle estime que la Communauté de Communes méprise la Commune de Montfaucon. Il trouve ça dommage et lui a dit que ce serait bien qu'elle revienne siéger.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Pierre SANTY comme secrétaire de séance (décision unanime).

## APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 (décision unanime).

## INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été prises dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

## HABITAT

### MA PRIM'RENOV

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle le dispositif « Ma Prim'Rénov » qui s'adresse aux particuliers. Le montant de la subvention communautaire qui vient s'ajouter aux autres dispositifs est de 500 euros. Il précise que le dispositif s'arrêtait en 2022 puis a été renouvelé pour 2023. Il est proposé de prolonger ce dispositif jusqu'à la mi-2024 afin de coller avec le calendrier de l'OPAH. Cette proposition est validée en amont par le Département qui a donné son accord.

Mme VANHILLE (cheffe de projet PVD) explique que cette prime est attribuée en fonction du gain énergétique d'une habitation (+35% à obtenir).

M. GRANGE demande s'il y a beaucoup de dossiers qui sont déposés à la CC pour cette prime de 500 euros. Mme VANHILLE répond que c'est un peu en baisse sur 2024 car depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'ANAH avait imposé un audit énergétique pour les travaux dits de « simples gestes ». Puis l'ANAH est revenue en arrière et, à partir du 15 mai, l'audit ne sera plus obligatoire pour ces opérations par gestes.

Il est ajouté que lorsque l'OPAH démarrera, il sera proposé qu'HPVc n'y aille plus via cette aide de 500 euros pour inciter plutôt les administrés à entamer des opérations globales.

Mme VANHILLE précise que sur le secteur on est à 28% de logement « passoire énergétique ».

M. le Président explique que pour le moment les aides sont fléchées vers les foyers modestes et très modestes, mais que l'idée avec l'OPAH est également de pouvoir aider les catégories intermédiaires et supérieures (mais de façon moindre).

Mme VANHILLE explique qu'il faut bien distinguer les travaux de rénovation « par gestes » (exemple : je change uniquement ma chaudière ou mes fenêtres) des travaux de rénovation globale qui sont la cible de l'OPAH.

M. le Président résume donc en disant qu'à partir du 15 mai prochain ; celui qui ne veut changer que ses fenêtres ou faire une opération de simples gestes, ce sera possible sans audit. L'OPAH, quant à elle, comprendra les opérations globales de rénovation.

M. POINAS demande si les gens non éligibles à l'OPAH ou qui n'auraient qu'une opération de « simple geste » pourront continuer à bénéficier des 500 euros. Il est répondu que dans le cadre de l'OPAH, tous les propriétaires occupants seront éligibles. Les 500 euros n'entraînant pas une incitation importante pour des travaux, il sera proposé de ne plus la prolonger.

**Le Conseil Communautaire approuve la prolongation du dispositif « Ma Prim'Renov » pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.**

### OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

M. DURIEUX, Vice-Président, indique que c'est un sujet important dans le cadre de la revitalisation des bourgs. Une première délibération prise en novembre 2023 doit être modifiée suite à des changements de stratégie de financement et d'accompagnement au niveau de l'ANAH. Il précise aux membres du Conseil que pour l'occasion, Marie-Line VANHILLE, cheffe de projet Petites Villes de Demain (PVD) à la CC, est présente pour donner les principales modifications qui seront soumises au vote.

M. DURIEUX introduit le sujet en insistant sur le fait que l'habitat est un sujet majeur pour l'attractivité du territoire. Il prend l'exemple des aides relatives aux façades et dit que Montregard est un exemple car il y a eu de nombreuses façades refaites en centre-bourg grâce à un effort de communication important des élus communaux. Il explique que ce dispositif OPAH est un tout qui mêle les élus, les entreprises et surtout l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches administratives parfois assez lourdes.

M. DURIEUX ajoute que le thème de l'OPAH vient en complément de la rénovation des bourgs, car selon lui c'est bien beau de rénover les bourgs, mais si l'habitat n'est pas de qualité, ça ne servira pas à grand-chose.

Il ajoute qu'il faut y aller (quitte à faire évoluer le dispositif dans le temps), plutôt que d'attendre ; cela va vraiment apporter à nos Communes et à leurs habitants.

Mme VANHILLE rappelle que fin 2023, une première délibération a été prise validant notamment la stratégie suivie et les aides financières à mettre en œuvre, et qu'ici il faut effectuer des changements sur les aides financières à mettre en œuvre.

Elle procède à la lecture des tableaux présentés et développe la stratégie territoriale de l'OPAH. Les modalités présentées ce soir, vont ensuite être soumises à la DREAL qui va devoir les valider. M. DURIEUX explique que, normalement, il ne devrait pas y avoir de modifications majeures.

Mme VANHILLE précise que tous les propriétaires occupants (PO) seront éligibles. Par contre, pour les propriétaires bailleurs (PB), avant ce n'était que pour les trois Communes PVD ; maintenant, il est proposé d'élargir le dispositif sur toutes les Communes mais uniquement en centre-bourg.

Il est ensuite procédé à la lecture des aides de l'ANAH.

Pour l'**habitat indigne d'abord**, seuls les propriétaires bailleurs seraient aidés par la CC (15%), vu que les propriétaires occupants sont beaucoup subventionnés par l'ANAH directement.

Concernant l'**habitat énergétique**, il est précisé que l'ANAH attribue 10% de bonus dès lors qu'on sort d'une passoire énergétique pour les très modestes, soit une aide possible de 90% (écrêtée à 100% du TTC).

Mme MEYNET demande si ces 10% s'ajoutent à l'aide de l'ANAH initiale. Il est répondu que oui pour les PO modestes et très modestes.

M. SANTY demande ce qui permet concrètement de justifier le bonus de 10% passoire énergétique. Mme VANHILLE répond que la passoire énergétique est définie par le fait de sortir d'une classe F ou G.

M. SANTY demande s'il y a des plafonds concernant les dépenses de travaux engagés. Il est répondu que sur l'habitat indigne, il s'agit de dépenses moyennes au m<sup>2</sup> avec une moyenne nationale qui sera déterminée, les travaux et les prix ne pourront donc pas être surdimensionnés

M. SANTY pense que c'est important car il faut bien dire aux gens qu'il y a des montants plafonds sur lesquels sont basés les subventions.

M. DURIEUX assure que l'objectif est d'avoir des plafonds qui sont aux prix des marchés. Il ajoute que c'est un sujet très complexe et que pour le Conseil il a été fait le choix d'une présentation synthétique et pédagogique.

M. VALLAT demande qui va valider les prix qui vont être appliqués. Mme VANHILLE répond qu'on connaît le montant des aides, c'est calculé en avance. Les personnes seront accompagnées par un opérateur compétent.

M. VALLAT précise que c'est bien de connaître la répartition des aides, mais il demande s'il y a un contrôle des coûts pour ceux qui vont faire des travaux avec le risque d'entreprises qui pourraient gonfler les devis. Il est répondu qu'on sait que toutes les aides publiques font rapidement augmenter les prix. Mme VANHILLE ajoute que l'« accompagnateur rénov » fera des estimations en amont pour encadrer les choses et protéger les propriétaires.

Il est ensuite précisé que pour les PO intermédiaires et supérieurs, ça ne fera pas partie de l'OPAH, ils sont exclus du dispositif. Toutefois, l'idée est de faire profiter d'aides aux intermédiaires et supérieurs, alors la CC pourrait y aller à hauteur de 10% pour inciter le maximum des habitants de notre territoire à s'engager ce type de travaux pour la rénovation énergétique.

M. DURIEUX rappelle que pour ces dossiers, on agit bien sur toutes les Communes.

Sur volet autonomie, l'ANAH a mis le paquet. M. DURIEUX précise que ça concerne les accès aux salles de bain ou les escaliers par exemple. Il ajoute qu'on a une population très vieillissante.

M. le Président demande pourquoi il n'y a pas d'aides pour les PO intermédiaires et supérieur alors qu'on en a mis ailleurs. M. DURIEUX répond que l'ANAH ne va pas du tout sur l'autonomie pour ces deux tranches. En général, on est sur des petits dossiers, les aides devraient déclencher des travaux moyens de 6 000 / 7 000 euros.

M. POINAS demande si les résidences secondaires sont incluses dans ce dispositif. Mme VANHILLE répond que non, seuls les PO peuvent y prétendre à ces aides.

Enfin, une partie « primes » accordées par la CC serait mise en place sur plusieurs items spécifiques du territoire : sortie de vacance PB, création d'un extérieur, transformation d'une résidence secondaire en résidence principale et transformation d'un commerce hors linéaire prioritaire en logement.

M. DURIEUX demande en quoi consiste concrètement la création d'un extérieur. Il est répondu qu'il s'agit par exemple d'un balcon ou d'une terrasse.

M. SABY demande si pour le passage d'une résidence secondaire (RS) à principale (RP), il ne serait pas opportun d'imposer une durée minimum, car certaines personnes pourraient envisager de toucher la prime puis de revenir à une RS très rapidement après.

M. MOUNIER est d'accord et demande quelle durée pourrait être indiquée. M. le Président est favorable à cette idée, et propose une durée longue. M. SABY et M. JURY proposent 5

ans. M. DURIEUX propose 10 ans. Mme MOUNIER et Mme MEYNET s'interrogent sur le mode et les moyens qu'on a pour effectuer des vérifications sur ce sujet. Il est répondu qu'il est possible de tenir un listing des bénéficiaires de ces aides afin de pouvoir contrôler plus facilement via les élus locaux. M. POINAS indique qu'il ne faut pas non plus empêcher les projets et propose de se caler sur l'ANAH. M. MOULIN trouve normal qu'il y ait quelques contraintes à bénéficier d'aides publiques. M. MOUNIER dit que si le bien est vendu et que ça reste une résidence principale, cela ne pose aucun souci. M. PEYRARD dit qu'on va avoir un cas sur mille. M. JURY dit qu'une durée de 5 ans est une bonne moyenne. Il est ajouté, que HPVc pourrait demander un reversement dès lors qu'il n'y a pas de respect du règlement. M. POINAS pense qu'il faut se mettre en cohérence avec l'ANAH. M. MOULIN trouve qu'il est normal que l'ANAH mette un délai d'engagement car ce n'est pas son rôle que d'encourager des promoteurs immobiliers. Il est rappelé qu'il y a un nombre de dossiers qui n'est pas énorme sur le sujet. Mme VANHILLE propose de prendre des renseignements auprès de l'ANAH (NB : engagements demandés par l'ANAH : 3 ans pour les PO et 6 ans pour les PB). M. le Président dit qu'on n'a pas à se référer à l'ANAH car il s'agit des aides attribuées par la CC hors dispositifs ANAH, c'est bien à la CC de décider de la durée. M. POINAS pense que c'est sûrement une règle qu'on pourra difficilement vérifier. Les élus communautaires se mettent d'accord sur une durée minimale de 5 ans pour la prime de passage RS à RP.

Mme VANHILLE continue la présentation des tableaux et explique qu'on table sur 179 dossiers au total. Sur la proposition de novembre 2023, on était à 100 dossiers. Les aides revues par l'ANAH au 1<sup>er</sup> janvier nous permettent d'aller plus loin et d'accompagner plus de personnes, on augmente de 80% nos accompagnements.

M. POINAS dit que c'est une très bonne chose et que si on y arrive, cela représente un dossier par semaine, c'est donc colossal.

M. le Président et M. JURY demandent sur quelle durée s'entend ce nombre de dossiers. Mme VANHILLE répond que c'est sur 3 ans.

Mme VANHILLE présente ensuite toute l'ingénierie nécessaire à ce dispositif OPAH.

Il est fait le résumé suivant : on est sur une enveloppe totale de 900 000 euros sur 3 ans avec 700 000 euros d'aides directes et le reste en accompagnement ingénierie.

M. POINAS demande qui sera notre opérateur. Il est répondu qu'il n'a pas encore été recruté et qu'il va falloir lancer une consultation pour le choisir. L'accompagnement des propriétaires est essentiel pour qu'ils puissent bien monter leurs dossiers et optimiser toutes les aides.

M. MOULIN demande si l'opérateur sera là tout le temps physiquement. Il est répondu que oui, cela représente environ 2 ETP sur 3 ans. L'idée est d'envisager des permanences dans les Communes, 45 sont prévues. On peut estimer qu'il y en aura tous les mois. Chaque dossier prendra du temps.

M. DURIEUX ajoute que c'est à partir de là qu'on arrivera à retrouver de la population et regarnir nos bourgs.

M. MEYNET demande quand l'OPAH pourrait débiter. Mme VANHILLE répond que l'idée est de partir sur juillet 2024.

M. MEYNET demande si cela durera 3 ans dès lors qu'on a l'opérateur. Mme VANHILLE confirme que oui.

Il est résumé que la Communauté de Communes met 900 000 euros et l'Etat via l'ANAH met 2 millions d'euros en face. Il y aura également un effet sur le BTP et sur l'artisanat qui sera positif.

Concernant les diagnostics, l'idée est de se caler sur le dispositif de l'ANAH : on y va avec une fenêtre de tir avec des dossiers bien financés en 2024, mais avec le risque que le budget 2025 de l'ANAH puisse être revu à la baisse.

M. DURIEUX dit qu'il y a trop de gens qui oublient de faire un prêt relais entre l'attente du versement de la subvention et le paiement aux entreprises, car les entreprises font les banques (avance de trésorerie). Il a demandé au Département de pouvoir faire ce prêt pour le compte des entreprises, mais ça n'a pas abouti. L'idée serait peut-être de faire une charte de bonne conduite pour celui qui commande les travaux et l'entreprise qui les fait. Il est rappelé qu'il y a un dispositif d'avance pour les aides de l'ANAH qui peut régler une grande partie des problèmes. L'opérateur devra pouvoir aider et expliquer aux gens les modalités de versements des aides.

M. DURIEUX ajoute qu'il y aura des entreprises opportunistes peu scrupuleuses et l'opérateur devra être vigilant et bien accompagner pour que les propriétaires ne se fassent pas avoir.

Mme MEYNET dit que le label RGE doit protéger les propriétaires. M. MOULIN estime qu'il n'est pas pertinent ; tout le monde l'obtient facilement.

M. G. PEYRARD dit qu'il faut faire comme la Région et faire travailler en local. M. JURY note que l'opérateur pourra faire ce rôle de conseil.

M. le Président souligne l'énorme travail qui a été fait par Mme VANHILLE sur ce dossier très compliqué.

Il est rappelé que, sur les dossiers aux façades, mais aussi sur les autres items du dispositif, on aura besoin de tous les élus locaux pour faire la pédagogie. La CC communiquera aussi avec les entreprises locales. La communication est de mise dans ce dossier.

M. DURIEUX précise que l'objectif est de lancer tout ça en juillet, même si on est bien conscient qu'on n'est pas maître des délais de la DREAL.

M. DURIEUX soumet le projet de convention au Conseil Communautaire.

Mme MEYNET souligne le fait que c'est un très beau programme.

Le Conseil Communautaire approuve le projet de convention présenté dans le cadre de l'OPAH et souhaite une mise en œuvre en juillet 2024 (décision unanime).

## AFFAIRES FINANCIERES

M. le Président explique qu'il s'agit du second gros dossier du soir.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Il est rappelé les résultats 2023 pour chacun des budgets. Il est procédé à la lecture des tableaux et des affectations proposées.

Le Conseil Communautaire approuve l'ensemble des affectations de résultats et reports proposés pour tous les budgets de la collectivité (décision unanime).

### NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS

Comme en 2023, il est proposé de neutraliser les amortissements des subventions d'équipements versées, ce qui se monte à environ 812 000 euros pour 2024. Cela permet une meilleure souplesse dans le montage du budget.

Le Conseil Communautaire approuve de procéder à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement conformément aux éléments présentés (décision unanime).

## BUDGETS PRIMITIFS 2024

Il est procédé à la lecture de tous les tableaux du rapport et des données essentielles pour comprendre le montage du budget primitif 2024.

M. le Président indique que le budget a été monté avec une prévision de virement pessimiste afin de garder des marges de manœuvre en cours d'année. Il précise par ailleurs qu'il est à craindre dans les années à venir d'une nouvelle baisse des dotations et compensations.

M. le Président intervient sur la partie concernant le SICTOM Velay Pilat qui demande 5% d'augmentation de sa participation ; ce qui ne modifie pas son taux de TEOM. Il explique que le sujet est plus complexe au niveau du SICTOM Entre monts et vallée qui propose une augmentation de 14% du budget. M. le Président explique au Conseil qu'il a proposé une augmentation de 8% dans un premier temps, puis éventuellement d'y revenir si jamais il y a besoin au mois de septembre. Il dit qu'il ne souhaite pas que la CC vote un budget avec une augmentation de 14%. Il regrette en outre que les éléments présentés par le SICTOM ne soient pas plus clairs et détaillés. Les augmentations liées au personnel, aux réparations de camions (le renouvellement des camions n'a pas été fait) sont importantes et les recettes des déchetteries sont plus faibles que prévu. M. le Président regrette qu'aucune recherche d'économie ne soit faite. M. MOUNIER dit qu'il y a de l'optimisation à faire sur les tournées. M. le Président est d'accord et précise que dans les campagnes, il n'y a pas de besoin de collecter les OM toutes les semaines. Il avait demandé au SICTOM de voir si une tournée tous les 15 jours était envisageable sur certaines campagnes, mais le personnel n'a pas eu le temps de le tester. M. le Président dit qu'il y a un sérieux souci dans ce SICTOM. Le budget présenté ce soir n'inclut pas une augmentation de 14% pour le SICTOM, mais seulement une hausse de 8%.

Au niveau des recettes, M. le Président rappelle que lors du bilan mi-mandat, il a été décidé de trouver des recettes supplémentaires. Une somme de 500 000 euros devait donc être trouvée. L'idée était de trouver ces recettes en « partageant » les cibles : 1/3 via les Communes avec le retrait de la contribution SDIS 2012 dans la DSC, 1/3 pour les entreprises avec une augmentation du taux de CFE de 24.38% à 25.38% et 1/3 pour les habitants avec la mise en place d'1% de taux de taxe foncière, jusqu'alors non existant. M. le Président évoque la possibilité qui avait été envisagée de baisser les fonds de concours aux Communes, mais cela n'a pas été retenu.

Pour HPVc, M. le Président indique que le recours à l'emprunt pour les opérations d'investissement sera envisagé de manière plus systématique.

M. le Président évoque le fait qu'il a participé à la commission DETR pour les dossiers 2024, et dit que les Communes du territoire ont été bien servies. Il dit que les montants sont confidentiels pour le moment. Il remercie le Sous-Préfet qui nous accompagne beaucoup.

M. PEYRARD indique que les services de l'Etat ont été très procéduriers dans les pièces demandées pour compléter le dossier de subvention initial.

M. SABY dit que concernant l'école, un dossier sera déposé en 2025 ; le dossier n'est pas suffisamment avancé, il faut faire des études complémentaires. M. le Président répond que la rénovation des écoles est une priorité pour l'Etat et qu'il y a des subventions à aller chercher. M. MOUNIER estime qu'il faut avancer sur ce dossier.

M. GRANGE demande si l'aide FEDER pour la piste d'athlétisme a été attribuée. M. le Président indique qu'elle est quasiment certaine. M. DURIEUX annonce au Conseil qu'il est parvenu à boucler le plan de financement du stade de football. Il n'aura pas besoin pour sa Commune de la subvention auprès de l'ANS. Il ajoute qu'il ira au congrès de l'ANS, qui a lieu

à Marseille, et qu'à cette occasion il défendra le dossier de la Communauté de Communes pour la piste d'athlétisme. M. MOULIN et Mme MEYNET regrettent que le FEDER et la Région ne se cumulent dans les dossiers de subventions liés au complexe sportif.

M. MOULIN regrette que la Région n'intervienne pas plus dans les plans de financement de la Commune de Dunières.

Il est ensuite détaillé les subventions à verser dans le cadre de ce budget primitif 2024 et le montant prévu des attributions de compensation à verser aux Communes. M. le Président évoque l'effort demandé aux Communes avec le retrait de la contribution du SDIS. Il rappelle que la CC prend à sa charge depuis 2012 la contribution SDIS pour le compte des Communes. Toutefois les attributions de compensation n'ont pas été revues à cette occasion. Il ajoute qu'aujourd'hui peu de Communes perçoivent encore une attribution de compensation dans les autres EPCI du département.

M. le Président évoque ensuite la partie des recettes supplémentaires liée à la fiscalité « ménage ». Il dit que la mise en place d'une taxe additionnelle sur le foncier bâti correspondra environ à une recette de 130 000 euros pour HPVc. M. MEYNET souhaite savoir le montant concret que cela pourrait représenter pour les administrés. Il est répondu qu'on est, selon les bases, à un supplément entre 8 et 15 euros par foyer fiscal et par an. M. le Président ajoute que depuis 2010, la CC n'a jamais augmenté ses impôts car la situation le permettait, mais aujourd'hui, les contraintes sont là, et il faut commencer à augmenter petit à petit.

Il est ensuite présenté la proposition d'instituer la taxe GEMAPI. M. MOULIN demande sur quelles fiscalités cette nouvelle taxe apparaîtra. M. le Président précise qu'elle apparaîtra sur toutes les taxes locales (TF, TH et CFE).

Concernant la TEOMi, M. le Président propose une modification du taux de part incitative en passant de 20 à 30%. Il explique qu'avec ce système, plus les personnes seront sérieuses dans leur tri, moins elles paieront. Il ajoute que ce système permet de faire baisser le taux de TEOM passant de 9.40% à 8.40%. Il fait donc le parallèle avec la mise en place d'1% sur la TFB et la réduction d'1% de la TEOMi.

Mme MEYNET dit que le facteur de la communication est très important pour la réussite du tri. M. le Président est d'accord et dit que ce taux sera appliqué en 2024 sur les poubelles collectées en 2023. Ce taux impliquera donc un changement de comportement sur 2024.

M. SANTY demande comment on peut connaître le nombre de levées pour chaque usager. Il est précisé qu'il faut contacter le SICTOM Entre Monts et Vallées ou la CC. Il est ajouté qu'il avait été demandé à ce que chaque personne puisse consulter en temps réel son nombre de levées, mais que cela n'a jamais été mis en place. Il explique qu'il faut donc appeler directement au SICTOM pour le demander, on peut avoir les dates et les horaires précises des levées.

M. le Président souhaite faire un point sur les budgets annexes.

Pour les zones d'activités, il explique que la CC est toujours en attente de la réponse d'ALPROD pour une installation à la Chavana à Riotord.

Pour la ZA d'Aulagny à Montregard, il faut que la CC retravaille le dossier avec le bureau d'études urbanisme de la Commune suite à l'étude faune / flore qu'il y a eu.

Concernant les ZA de Ville et de Faurie à Dunières, M. le Président précise que la CC attend le retour de VIAL FRERES. Il explique également au Conseil Communautaire que l'EPF (Etablissement Public Foncier) a en charge le dossier pour l'extension de la ZA et dirige les

procédures devant aller vers une expropriation. Une proposition à l'amiable va être faite dans un premier temps par l'EPF. Il ajoute que cette période à l'amiable ira vite, ensuite l'étape suivante sera celle de l'expropriation. Il ajoute qu'un élément change la donne, car si les propriétaires avaient trouvé à le vendre, on avait droit de préemption à prix égal ; aujourd'hui l'EPF a droit de préemption au prix des domaines. La procédure est partie, la CC n'a plus de contact avec les vendeurs, c'est l'EPF qui gère. Tant que ce n'est pas tout terminé, ils peuvent encore convenir d'une vente à l'amiable. Il ajoute que la CC est incitée par l'Etat car la scierie MOULIN a une aide publique nationale importante limitée dans le temps.

Sur la ZA de Rullière à St-Romain, la maîtrise d'œuvre est retenue. Au niveau du PLU, il reste une étude faune/flore à réaliser par la Commune. M. POINAS ajoute qu'il devrait redéposer le PLU avant l'été pour avoir l'enquête publique en octobre. Sur le terrain de M. FREYCHET, la CC n'a pas avancé suite à un souci familial.

Il est alors présenté le budget annexe correspondant aux zones d'activités.

Il est ensuite présenté les autres budgets annexes : ateliers industriels, bâtiments commerciaux et maisons de santé.

#### ➤ VOTE DU BUDGET

M. le Président soumet au vote du Conseil Communautaire les budgets primitifs 2024 :

- Budget principal
- Budgets annexes : ateliers industriels, bâtiments commerciaux, maisons de santé, zones d'activités

**Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2024 pour l'ensemble des budgets présentés (décision unanime).**

#### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS

Il soumet ensuite au vote le montant des subventions accordées dans le cadre du budget 2024

M. GRANGE demande pourquoi les plus petites bibliothèques ont une subvention plus importante que les plus grandes. Il est répondu qu'historiquement les 3 communes qui ont le moins d'abonnements par rapport aux autres ont plus de subventions. Avant, il y avait une subvention forfaitaire stable et une subvention variable (fonction du nombre d'abonnés). Dans une logique de solidarité, il a été convenu que les plus petites Communes puissent en bénéficier.

**Le Conseil Communautaire approuve les subventions présentées (décision unanime).**

#### ➤ VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

M. le Président soumet au vote le montant à l'identique des attributions de compensations provisoires pour 2024.

**Le Conseil Communautaire approuve les montants des attributions de compensation présentées (décision unanime).**

#### ➤ FISCALITE DES MENAGES ET ENTREPRISES

M. le Président soumet au vote les taux de fiscalité pour 2024 avec un maintien du taux de TFBN et du taux de TH et une augmentation du TFB de 0% à 1% ainsi que du taux de CFE passant de 24.38% à 25.38%.

**Le Conseil Communautaire approuve les taux de fiscalité présentés (décision unanime).**

➤ FISCALITE ORDURES MENAGERES

M. le Président soumet au vote :

- SICTOM Entre Monts et Vallées : le taux de TEOMi passant de 9.40% à 8.40%, ainsi que la part incitative qui passe de 20% à 30%
- SICTOM Velay-Pilat : maintien du taux à 12.73%

Le Conseil Communautaire approuve les taux de TEOM présentés (décision unanime).

➤ MISE EN PLACE D'UNE TAXE GEMAPI

M. le Président soumet au vote le principe d'instaurer une taxe GEMAPI sur la CC. Il est précisé que cette taxe est instaurée, mais n'implique pas pour l'heure de fiscalité pour les administrés. Le Conseil peut tout à fait instaurer une taxe sans jamais y associer un taux.

M. le Président indique que le vote d'un éventuel taux se fera dans un second temps par le Conseil Communautaire quand la CC commencera à payer des sommes importantes.

Le Conseil Communautaire approuve la mise en place de la taxe GEMAPI sur la CC (décision unanime).

## ORGANISATION INTERNE

### COMMISSIONS

M. le Président explique qu'il a lieu de faire des modifications de commissions suite à un décès (commission « développement durable ») et à une démission (commission « communication – informatique ») : Mme TRESCARTES remplaçant respectivement M. GOUIT et Mme PALANDRE.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées pour la composition des commissions précitées (décision unanime).

## AFFAIRES ECONOMIQUES

### PEPINIERE D'ENTREPRISES – ZA DU CANTONNIER (MONTFAUCON)

M. le Président explique qu'un porteur de projet local (M. Romain BEAL) voudrait acheter ce bâtiment car cela lui permettrait d'améliorer l'accès à son usine du dessus, d'avoir du terrain complémentaire et de disposer d'un local pour ses bureaux.

M. VALLAT demande si ce n'est pas un manque pour la CC de ne plus avoir de pépinière d'entreprises. M. le Président répond que non et que c'est d'ailleurs beaucoup plus des privés qui proposent maintenant ces services (comme de M. MICHEL sur la ZA des Lardons).

M. JURY expose que M. DELAURENT sur Aulagny à Montregard à un local à louer.

M. MOUNIER demande si la CC connaît le réel projet de M. MICHEL. M. le Président indique que non.

Il est précisé que l'objectif des pépinières était de permettre d'aider à l'installation d'entreprises au tout début, mais ce n'était pas un objectif que de les conserver (les deux locataires actuels sont là depuis de nombreuses années) ; la destination de ce bâtiment a été quelque peu dévoyée., d'où l'idée de la vendre. A noter que la CC fait un bénéfice sur cette cession.

Le Conseil Communautaire approuve la cession de la pépinière d'entreprises à Romain BEAL aux conditions évoquées conformes à l'avis des domaines (décision unanime).

## AUVERGNE ESTIVES - ETUDE

M. le Président donne la parole à M. N. PEYRARD, conseiller communautaire, qui explique qu'une commission s'est réunie pour entendre le projet de l'association « Auvergne Estives » qui souhaite faire une étude sur le pastoralisme. Il explique qu'il faut environ 10 hectares pour ce dispositif. Ce dispositif permet de mobiliser des financements publics pour les agriculteurs dans leurs travaux (mettre des points d'abreuvement, des tonnes a eau ou encore des clôtures). Il estime que cela concerne surtout les Communes de Montregard, Riotord, St-Bonnet et St-Julien.

M. G. PEYRARD demande s'il faut 10 hectares d'un seul tenant. M. N. PEYRARD indique que oui, sauf présence d'une route au milieu.

M. SANTY indique que les Communes vont être contactées pour cette étude pour solliciter des agriculteurs motivés par ce sujet.

Il est ajouté que ce qui est soumis au vote ce soir c'est le fait de s'engager à permettre à nos Communes de prendre attache avec l'association pour l'étude initiale ; la CC n'y mettant pas d'argent. M. le Président indique qu'il faudra être vigilant sur la suite à donner à cette étude.

**Le Conseil Communautaire approuve le lancement sur le territoire d'une étude pastorale portée par l'association « Auvergne Estives » (décision unanime).**

## PETITES VILLES DE DEMAIN

M. DURIEUX, Vice-Président, présente au Conseil Communautaire les données budgétaires concernant le poste de Mme VANHILLE en tant que cheffe de projet PVD. Il explique que comme chaque année, il convient de délibérer afin de procéder aux demandes de financement de son poste. Il indique le plan de financement général avec une demande de 45 000 euros de subvention pour le poste sur l'année 2024.2025.

**Le Conseil Communautaire approuve les demandes de subvention et le plan de financement présenté concernant ce dossier (décision unanime).**

## AFFAIRES SPORTIVES

### PISTE D'ATHLETISME (DUNIERES)

M. le Président présente le nouveau plan de financement pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme. Il rappelle que ce projet a obtenu les financements FEDER, mais qu'on est toujours en attente de la DETR (probablement 99 000 €) et de l'ANS.

M. DURIEUX indique qu'il ira à Marseille au congrès de l'ANS pour défendre le dossier communautaire.

M. DURIEUX expose que le transformateur électrique présent sur le site va être déplacé.

M. le Président explique que le devis initial concernant ce déplacement se portait à 92 000 euros et qu'à force de discussion et de négociation, on est arrivé à 74 000 euros. Pour ce poste budgétaire, il y aura un partage de la dépense (50% Commune / 50% HPVc).

**Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement mis à jour ainsi que les demandes de subventions présentées pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme à Dunières (décision unanime).**

## PISCINE (DUNIERES)

M. JURY, Vice-Président, présente le nouveau plan de financement pour la rénovation énergétique de la piscine. Il explique que le plan de financement initial était réalisé sur la base des évaluations du diagnostiqueur en charge de l'étude énergétique de nos bâtiments. On constate une énorme différence de prix au niveau des estimations de travaux puisque l'isolation de la toiture pour une piscine est spécifique et n'a pas été pris en compte par le premier bureau d'études qui a dû chiffrer le mauvais isolant de la toiture.

M. JURY présente donc le nouveau plan de financement, ainsi que les demandes de subventions associées avec la sollicitation du CAP 43 pour plus de 153 000 € en plus des subventions de l'Etat.

M. le Président explique que ce nouveau plan de financement est présenté au grand désespoir du Sous-Préfet qui était heureux que ce soit l'Etat qui finance à 80% ce projet dans le plan de financement initial.

M. MOUNIER demande si on va poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine. M. JURY explique que le photovoltaïque sur la piscine, il y aura une étude à part ; à priori, ce ne serait pas une solution, car il y a très peu de production par rapport à la consommation globale de la piscine. L'idée serait de mettre les panneaux sur d'autres bâtiments communautaires et de faire converger la production vers la piscine.

**Le Conseil Communautaire approuve le nouveau plan de financement ainsi que les demandes de subventions pour la rénovation énergétique de la piscine intercommunale à Dunières (décision unanime).**

## JEUNESSE

M. POINAS, Vice-Président, présente le projet de rafraichissement du centre de loisirs à St Romain. Il explique qu'il s'agit de travaux concernant l'électricité, la peinture et le changement du revêtement du sol pour un montant de 13 015.40 € HT. Une subvention sera demandée à la CAF pour cette opération.

**Le Conseil Communautaire approuve le projet de rafraichissement du bâtiment du centre de loisirs à St-Romain et le plan de financement et les demandes de subventions correspondants (décision unanime).**

## PETITE ENFANCE

M. POINAS, Vice-Président, rappelle le projet déjà validé d'aménagement des extérieurs de la crèche à Montfaucon. Il explique qu'il convient de voter un nouveau plan de financement suite à l'intervention possible du LEADER sur la partie renaturation des travaux. Il présente alors le nouveau plan de financement de cette opération.

M. JURY ajoute que la commission MAPA s'est réunie afin de donner son avis sur l'attribution du marché. C'est l'entreprise MM Aménagement qui serait titulaire du marché. L'attribution officielle se fera au prochain Bureau.

**Le Conseil Communautaire approuve le nouveau plan de financement ainsi que les demandes de subventions pour les travaux d'aménagement des extérieurs de la crèche à Montfaucon (décision unanime).**

## FONDS DE CONCOURS ECOLES

M. POINAS, Vice-Président, expose que les services de l'Etat ont demandé à la CC de cesser le versement des fonds de concours « écoles » puisque ces derniers ont été établis comme illégaux à cause des versements dits « en cascade » (pour les écoles privées) et du financement par ces fonds de concours de frais d'animations ce qui est interdit (pour les écoles publiques). Il propose donc au Conseil Communautaire d'abroger la délibération instaurant initialement les fonds de concours.

Il explique que le Bureau souhaite maintenir une aide aux écoles via une nouvelle méthode de calcul de la DSC (dotation de solidarité communautaire) qui sera proposée en septembre incluant les sommes dudit fonds de concours. M. MOULIN demande si ces sommes seront dorénavant forfaitaires. M. le Président indique que non ; la méthode initiale de calcul sera conservée et que pour lui, il est essentiel que tous les petits de la CC soient subventionnés de la même manière.

M. SANTY demande si le montant de cette subvention est maintenu à 304 euros et ne suivra donc pas le montant départemental du coût d'un élève. M. le Président confirme cela.

**Le Conseil Communautaire décide l'abrogation de la délibération n° DC/2021-07-05/05 en date du 5 juillet 2021 approuvant la mise en place d'un fonds de concours aux Communes du territoire concernant le fonctionnement des écoles (décision unanime).**

## ASSURANCE STATUTAIRE

M. le Président explique qu'il s'agit de repartir avec le Centre de Gestion pour le marché relatif à l'assurance statutaire. Il précise que plus il y a d'adhérents au marché, plus on a des chances d'obtenir de meilleurs prix. Il ajoute que l'adhésion au groupement de commandes ne nous oblige pas à prendre l'assurance en question si elle ne correspond pas à nos attentes.

**Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion au groupement de commandes avec le CDG43 pour l'assurance statutaire (décision unanime).**

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question ou souhaite aborder un sujet.

Il constate que personne ne souhaite prendre la parole.

Il laisse M. SANTY clore la séance.

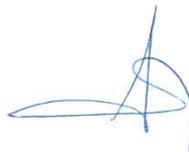
M. SANTY remercie les élus pour leur présence et les invite au verre de l'amitié.

M. le Président clôt la séance à 23h00.

Le Président,  
Bernard SOUVIGNET,

Handwritten signature of Bernard Souvignet in black ink.

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Pierre SANTY

Handwritten signature of Jean-Pierre Santy in blue ink.